



# La Voix du Syndicat 39

SNUipp-FSU

Pour l'égalité, il n'y a que l'école publique !

N° 244

Février 2017

N°CPPAP : 0420 S 07329 - Prix du numéro : 0,80€

Dispensé de timbrage

LONS C.T.C

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

## Sommaire :

Page 1 : Édito

Pages 2 et 3 : Compte-rendu CTSD-CDEN

Page 4 : Conventions rurales et paritarisme

Pages 5, 6 et 7 : ASH et RESF

Page 8 : Agenda

## Édito

**« Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage »**  
Jean Jaurès

Alep, Mossoul, Bruxelles, Nice, Berlin, les Philippines, la Turquie ... La violence et la guerre se portent bien. Elles poussent partout les hommes à tout abandonner pour chercher refuge.

Ailleurs d'autres hommes dressent des murs, des barbelés entre eux et nous. Séparer, repousser. Niées la mort et la souffrance.

Ici aussi des murs se dressent. Notre incapacité à faire de nos alter ego des égaux tisse des barbelés, attise la haine et la violence.

Au-delà du cas des migrants de la vallée de la Roya, les autorités ont multiplié les tracasseries, voire les poursuites contre les militants associatifs ou les personnes apportant

leur aide aux migrants. Les autorités ne pouvant décevoir les poursuivre pour « solidarité abusive » tous les prétextes sont bons.

A cela s'ajoutent les violences policières et la remise au goût du jour par les parquets du délit de solidarité. Rien moins que 10 militants inquiétés pour le seul département des Alpes Maritimes.

Tout cela ressemble furieusement à une fuite en avant de fin de mandat et à une capitulation devant les éruptions de l'extrême droite et de la droite dure. Cette fuite en avant se caractérise aussi par des violences policières dans les quartiers populaires sur fond d'hystérisation sécuritaire et d'état d'urgence maintenu sans fin.

**Pour faire vivre le droit d'asile, la solidarité, les valeurs d'humanité et de fraternité, pour en finir avec**

**le délit de solidarité** le SNUipp-FSU du Jura soutient l'exigence de vérité portée par les familles des victimes de violences policières, refuse la banalisation des actes et propos racistes et appelle à la lutte pour un accueil digne des migrants.

Dans le cadre de RESF nous appelons les enseignants à rester vigilants, particulièrement pendant les vacances scolaires qui peuvent être l'occasion pour les préfectures de rendre effective l'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français).

Signalez-nous immédiatement toute absence d'élèves à la rentrée.

**« Ne pas accueillir, même pour de bonnes raisons, celui qui vient qui passe qui souffre et qui appelle est un acte criminel »**

Patrick Chamoiseau

Le bureau du Snu 39

# Compte-rendus du CTSD et CDEN

Après avoir accueilli les délégations de parents et la presse sur le perron lors du CTSD, les élus de la FSU et de FO (l'UNSA a clairement signifié son désir de ne pas participer en se tenant à l'écart des parents et du photographe !) indiquent qu'ils refuseront de siéger au CTSD si l'IA n'accepte pas de rencontrer les délégations des parents présents devant l'inspection académique. La séance est ouverte après que l'IA ait accepté de rencontrer les représentants de Doucier, Montclusel, Salins Voltaire et Arinthod.

L'IA rappelle les chiffres départementaux : -399 élèves. Il indique que les chiffres des naissances ne sont pas bons en 2015 et 2016. Le P/E de rentrée sera à 5,69 (le plus élevé depuis plusieurs années).

Il explique ne pas vouloir baisser les seuils malgré la dotation positive en indiquant qu'il aurait sans doute à les rehausser l'année prochaine et préfère ne pas engendrer d'effets yoyo dans les écoles.

L'IA tout comme le préfet et le président du conseil départemental (!) lors du CDEN sermonnent par ailleurs la FSU pour son article dans Le Progrès concernant le champ d'étude. La FSU rappelle son attachement à la transparence dans la gestion de la carte scolaire et indique qu'elle choisira toujours d'informer les usagers du service public d'éducation.

## Les priorités départementales

Accompagnement de la démographie.

Remplacement et renforcement de la brigade formation continue.

Temps de décharge des maîtres formateurs.

Augmentation du nombre de maîtres référents.

Poursuite de l'implantation de postes PDMQDC.

Scolarisation des moins de 3 ans.

## Retour sur les dossiers « Accueil de moins de 3 ans » acceptés

L'étude du public concerné, le projet pédagogique, le lien avec les familles et les partenaires, l'engagement de la municipalité sont les critères étudiés. L'IA insiste sur le fait que le projet d'accueil ne peut pas être utilisé comme variable d'ajustement pour la carte scolaire (éviter de fermer une classe grâce au comptage des deux ans). La FSU remarque que deux des projets acceptés ont conduit à 2 maintiens de classe.

Les projets de Champagnole Boulevard, Poligny les Per-

chées, St Laurent et Cuttura sont accordés. Le projet de Lavancia est déclaré trop sommaire, celui de Vaux n'a pas l'accord de la municipalité.

## Les écoles dans le champ d'étude

La FSU a défendu toutes les écoles dans le champ de fermeture ou demandant une ouverture.

## Quelques points spécifiques

**Arbois** : l'IA choisit de fermer mais prévoit un comptage à la rentrée. La FSU défend le maintien de la classe et pointe la moyenne très élevée après fermeture, la proximité de deux écoles privées et l'impossibilité à la rentrée d'accueillir les 2 ans avec des effectifs aussi chargés. L'IA refuse la non fermeture.

**Les Moussières** : diminution importante, situation géographique isolée, difficultés à travailler avec les communes autour. L'IA souhaite que les effectifs augmentent. Une des communes du SIVOS est rattachée à Septmoncel. Pour l'instant il y a statu quo, les élèves restent aux Moussières. L'IA propose un moratoire sur la fermeture.

La FSU questionne sur l'intercommunalité qui aura des conséquences sur l'école. Les collègues sont mis devant le fait accompli de la remise en cause des structures alors qu'ils ont contribué à leur essor.

**Sermange** : les enfants de 2,3,4 ans sont à Gendrey. Les élèves de GS et CP vont à Gendrey qui ne ferme plus. Fermeture d'une classe à Sermange. La FSU demande un moratoire jusqu'à la création de la nouvelle école de Gendrey, l'IA s'y refuse.

Le moratoire est accepté pour Montclusel, La Rixouse / Villard sur Bienne, Lons Bernard Clavel, Loulle, RPI Cutura / Raviolles, Doucier, Salins Voltaire, Salins Olivet, Aromas.

**La FSU fait remarquer que la mobilisation des parents, des élus et des enseignants paie et s'en félicite.**

**Bernard Clavel** : selon l'IA le maire a conscience de la limite des dérogations accordées. Il s'est engagé à revoir les périmètres scolaires des écoles.

La FSU rappelle que la ville de Lons a mis en jeu la question des dérogations l'année dernière sans avoir de vue à long terme sur l'évolution des effectifs dans les écoles restructurées.

Par souci d'équité, et si conformément à ce qui est dit l'IA fait confiance au maire de Lons sur ses prévisions d'effectifs, la FSU demande que la même confiance soit

## Compte Rendu suite

accordée aux autres maires jurassiens quand ils annoncent des arrivées d'élèves dans leur commune.

La FSU rappelle aussi que l'école Clavel a coûté 1 800 000 euros dont 1 200 000 de dotations préfectorales. Elle souligne qu'une ouverture d'ULIS n'a même pas été pensée dans cette nouvelle école alors que les ULIS jurassiennes explosent en terme d'effectifs.

**RPI Jeurre/Vaux :** la FSU remarque qu'il y a ici inéquité de traitement vis-à-vis des écoles ayant obtenu le moratoire. Elle demande que l'IA revoie sa position. Il s'y refuse arguant d'un effectif considéré comme correct après fermeture.

**Augmentation du temps de décharge en éducation prioritaire :** la FSU salue l'initiative de l'IA d'augmenter de 0,25 la décharge des directeurs d'écoles élémentaires. Elle demande que les écoles maternelles de 3 classes en bénéficient aussi mais l'IA refuse.

**Allègement des tâches de direction :**

L'IA indique qu'un prochain groupe de travail devrait se tenir d'ici la fin de l'année scolaire.

### Questions diverses FSU

**Ruralité et conventions rurales :**

L'IA travaille les textes de convention cadre pour créer des pôles scolaires en lien avec le schéma territorial qui sera décliné sur un niveau infra territorial : communautés de communes ayant la compétence scolaire. Il a rencontré des maires du Jura mais personne n'est désigné chez les maires ruraux. Il informe qu'une réflexion sur la communauté de communes est en cours.

Le nouveau préfet du Jura annonce au CDEN vouloir multiplier les conventions rurales dans un cadre prospectif. La FSU rappelle son opposition aux conventions rurales (voir article).

La FSU a demandé que les budgets de formation continue soient rendus publics en CDEN. En effet La FSU constate que la formation actuelle rend impossible une entrée dans le métier dans des conditions satisfaisantes (pour preuve le nombre de démissions ou de collègues réfléchissant à prendre un temps partiel pour pouvoir préparer la classe). La FSU dénonce aussi le scandale persistant de la disparition d'une formation continue digne de ce nom qui laisse les collègues sans outils pour affronter les défis de la démocratisation.

**Elèves ingérables :**

Pour la FSU, la question de la souffrance au travail devient de plus en plus prégnante. Elle continue de faire des dégâts immenses dans les écoles. La mise en œuvre de l'inclusion scolaire à toute force ou la gestion d'élèves de plus en plus difficiles tant au niveau du comportement que de la difficulté scolaire, génèrent des classes explosives partout et de la grande souffrance chez nos collègues. Dans ce contexte nous rappelons que le ministère, sous l'ère Sarkozy, a sabordé les RASED. Pourtant leur aide est non seulement très appréciée dans les écoles mais elles sont les seuls soutiens concrets dont peuvent disposer les enseignants face à des élèves qu'ils n'arrivent plus à gérer ou à faire réussir.

Ces élèves qui ne parviennent pas à répondre aux exigences de l'école, ces enfants «perturbateurs», «inclassables» selon la dénomination choisie, ne sont pas en situation de profiter des aides qui leur sont proposées en classe et se retrouvent en grande difficulté scolaire. Les aides dispensées par les enseignants des RASED peuvent leur permettre de retrouver progressivement leur place d'élève. Par ailleurs le suivi Rased, lorsqu'il a pu s'opérer depuis la maternelle grâce à la prise en charge du maître G, participe largement à la prévention de ces situations difficiles.

La FSU rappelle l'enquête réalisée par le SNUipp sur le sujet : la question des élèves ingérables existent partout et la souffrance est réelle. Les premiers résultats montrent l'absence de soutien de la hiérarchie et le besoin d'interventions des RASED est criant.

**Réponse de l'IA**

Il reconnaît que la question touchant depuis plusieurs années le second degré devient difficile à vivre aussi dans le premier degré. Rappelant qu'il est difficile pour lui de voir des enseignants et des élèves en souffrance il indique qu'un premier travail a été réalisé avec les PEMF et les conseillers pédagogiques. Il reconnaît que les travaux n'avancent pas assez vite et considère devoir, peut-être et avec regret, revoir sa position sur la déscolarisation ponctuelle. Par ailleurs il indique que la question du manque de RASED ne peut être chaque fois mis en regard des élèves difficiles qui selon lui, peuvent quelques fois relever du soin.

## Conventions rurales

Protocole pour un schéma territorial d'évolution de l'organisation scolaire pour les uns, convention pour un aménagement du territoire scolaire pour les autres, parfois schéma d'évolution de la structure territoriale, quelque soit l'intitulé adopté, ce n'est pas l'école rurale qui est favorisée dans ces projets, mais sa restructuration et sa réorganisation.

Les conventions rurales visent une redéfinition du maillage scolaire avec, en ligne de mire, une baisse du nombre de petites écoles dont le coût, l'entretien et l'encadrement seraient devenus insupportables. Les cartes scolaires dans les départements où des conventions ont été signées sont sans appel : des fermetures d'écoles de moins de 2 classes ou isolées, des créations/réorganisations de RPI avec des transferts de classes d'une école à une autre, des fusions d'écoles, des concentrations de regroupements d'écoles... Cette logique méprise les réalités locales et favorise le glissement des compétences vers les intercommunalités. Peu importe si le temps de transport des élèves est allongé et si les coûts financiers que ce système engendre sont alourdis pour la collectivité.

Le recours à la convention remplit un double objectif : elle engage les élus dans une démarche commune tout en dégageant l'Education nationale de la

responsabilité de ses choix. Si un effort était engagé en faveur de l'école rurale, il s'agirait de rendre à ces territoires tous les moyens qui leur ont été supprimés et qui concourraient au bon fonctionnement des écoles (RASED complets, moyens de remplacement, équipes mobiles, coordonnateurs de réseaux...). Au contraire, la plupart des conventions entérine aujourd'hui des suppressions de moyens ou le maintien du taux d'enseignants par rapport au nombre des élèves dans un contexte de baisse démographique...

La fermeture des petites écoles participe au sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des pôles urbains. L'égalité d'accès aux services publics est la garantie de la cohésion territoriale et celle-ci est mise à mal par la fragilisation du service public d'éducation de proximité.

Le projet du SNUipp-FSU pour l'école rurale est de promouvoir le même droit à l'éducation pour tous les élèves, quel que soit le territoire. Cela passe par des moyens spécifiques qui tiennent compte de la réalité du terrain. Tout cela en vue de conforter les droits des élèves, d'assurer leur réussite, de rompre l'isolement des écoles et d'améliorer les conditions de travail des enseignants.

## Paritarisme

La prochaine CAPD se réunira le 21 mars. Elle concerne les départs en formation, postes adaptés .

Nous rappelons que les instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947. Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle des personnels. Elles constituent une avancée importante pour le mouvement syndical, par rapport à la situation précédente où les supérieurs, (le plus souvent les Préfets) géraient personnels et structures sans grande transparence, avec de multiples exemples de décisions arbitraires. Pas d'illusion, cependant sur ces instances paritaires :

- Ces commissions ne sont que consultatives et n'émettent qu'un avis. En dernier ressort c'est le représentant de l'autorité (IA) qui prend les décisions.
- Elles sont paritaires (nombre égal de représentants du personnel et de représentants de l'administration).

**Le SNUipp-FSU 39 est majoritaire et siège dans toutes les instances qui vous concernent pour**

- Exiger plus et mieux pour l'avenir de l'école, dénoncer les effets d'annonce, les fausses « modernisations », les coupes claires dans le budget
- Construire, rassembler, dire notre volonté de défendre des services publics, gratuits, et laïques
- Défendre les intérêts des salariés et des élèves
- Agir pour plus de transparence et de solidarités
- Vous informer et vous rendre compte

**Et ce depuis la création de la création du Snu en 1992 et en toute indépendance des partis politiques.**

**Contactez-nous, nous sommes vos élus et pouvons vous répondre.**

# ASH : RASED

## Le RASED se rebiffe.

Je ne suis pas une grenouille, mais je vais ouvrir ma grande bouche !!!!

À la lecture des documents syndicaux qui faisaient état de la création d'une antenne RASED à Poligny et de LA création du corps des psychologues de l'éducation nationale ; chacun de nous, professionnel de l'éducation nationale du premier degré aurions pu nous réjouir.

Il ne faut pas se leurrer, voici quelles sont les conditions actuelles de travail dans les antennes RASED de notre département.

**La question de l'enveloppe kilométrique** a déclenché pour une année encore notre inquiétude voire même notre colère. Nous voudrions pouvoir faire le travail pour lequel nous sommes payés dans des conditions décentes. Dans le texte de nos missions, nous devons pouvoir nous déplacer dans les écoles pour rencontrer les enseignants, les élèves et leur famille et autres professionnels (en EE ou ESS) afin d'accompagner au mieux les élèves rencontrant des difficultés scolaires persistantes de toute nature. À ce jour si rien n'est fait, et malgré une gestion très stricte de nos enveloppes, nous ne pourrions plus faire de déplacement après les vacances de février, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Alors plus d'examens psychologiques, plus de suivi de situation des élèves, plus d'aide à l'analyse avec les enseignants, plus d'intervention en cas de crise.... sauf dans nos écoles de rattachement ?

Le Jura est un département rural. Pour exemple les écoles où je travaille se trouvent toutes très éloignées de tous services de soins gratuits. Alors la seule alternative jusque là pour accompagner les élèves, enfants et leur famille s'appelle le RASED. Que vont faire les collègues après février ?

Va t-on devoir faire venir les familles à leurs frais jusqu'à notre bureau ? Bel exemple d'inéquité !

Est-ce normal de devoir se battre pour faire son travail ?

Non je ne prendrai pas mon véhicule à mes frais pour assurer la continuité d'un service public que l'état ne se donne plus les moyens d'assurer.

Dans le Jura je ne connais pas une antenne RASED qui puisse travailler normalement. Que dire à une famille pour laquelle l'enfant a besoin d'une prise en charge rééducative ? **Les enseignants en classe ne peuvent pas tout assumer.** Un enfant qui est aidé au bon moment a toutes les chances de trouver le chemin ordinaire des apprentissages sans quoi la situation peut et risque fort de se cristalliser et de devenir "pathologique".

Actuellement j'ai honte face aux familles lorsque je dis que nous ne pouvons plus assurer ce qui devrait l'être puisque c'est dans les textes. **Il nous faut des professionnels opérationnels pour informer les familles.**

Par opérationnel j'entends des professionnels qui ne soient pas écrasés par la charge de leurs missions et qui n'ont plus le temps de penser et donc de réagir. Des professionnels formés et vraiment formés. Savez-vous que dans le Jura il n'y a pas eu de départ en formation de rééducateur depuis des années. Les maîtres E sont un tout petit peu mieux lotis car il y a quelques années certains ont été formés. En ce qui concerne les psychologues scolaires, notre département avait fait un effort remarquable et jusqu'à aujourd'hui il n'y a pas de poste vacant, mais pour la création de postes y-aura-t-il un départ en formation ?

Il faut avoir à l'esprit que certains de nos collègues enseignants se forment actuellement à l'option E non pardon **ils s'auto-forment** certains ont dû batailler pour obtenir des temps pour cette autoformation et avoir la possibilité d'échanger avec un enseignant actif et formé réellement. Nous ne pouvons que crier au scandale. Les élèves de l'école de la république méritent mieux que cela et doivent être respectés. Que les collègues dans cette situation n'en prennent pas ombrage leur courage est remarquable, mais eux aussi méritent mieux.

Nous les professionnels en charge d'élèves et du bon fonctionnement de l'école de la république observons le délitement du système. Les enseignants en charge de la classe se sentent de plus en plus seuls face à des situations devenues ubuesques. Et nous personnels de RASED n'avons ni les moyens humains ni les moyens financiers pour accompagner les équipes. Nous croyons sincèrement à l'action efficace d'un RASED qui aurait les moyens de l'ambition d'un gouvernement qui met l'éducation au centre de son projet de société. Un RASED complet (à savoir Rééducateurs (maître G) maîtres E et psychologue scolaire) peut agir dès l'apparition des difficultés voire même en amont grâce à la prévention.

L'école est le reflet de la société.

Ne nous laissons pas cuire comme une grenouille à petit feu.

*Laurence Cretin*



# ASH : RASED, CAPPEI

## Rased

A l'heure où les collègues dans les écoles font part de leur difficulté croissante à prendre en charge les élèves en grandes difficultés scolaires et comportementales (avec les soucis de liaison avec les parents, la problématique de l'inclusion...) l'appui du RASED est plus que jamais indispensable et en l'absence du soutien des circonscriptions, les membres du réseau sont souvent le seul soutien aux collègues.

A cause d'enveloppes kilométriques insuffisantes et de RASED incomplets, les prises en charges deviennent impossibles et peuvent même être interrompues. Le redécoupage

des circonscriptions et des secteurs d'intervention a amplifié ces difficultés laissant même des zones sans RASED.

En maternelle par exemple, la disparition des postes de maître G laisse les collègues et les enfants sans solution, alors que l'aide est cruciale pour prévenir la grande difficulté scolaire.

L'administration reconnaît les problèmes dans les écoles mais retire aux réseaux des moyens d'agir.

En audience avec le DASEN, nous avons déjà pointé cette contradiction à plusieurs reprises et ses conséquences sur les conditions de travail. En instance carte scolaire, aucune perspective d'amélioration,

juste un déplacement de postes (transfert de 2 postes de maître G et E de Lons à Poligny) et la création d'un poste de psychologue scolaire pour restaurer bien tard un RASED complet à Poligny, secteur resté abandonné cette année.

A ces constats difficiles et pesants pour les collègues s'ajoutent, au niveau national, les problématiques autour de la création d'un nouveau corps des psychologues scolaires et la mise en place du CAPPEI (en lieu et place du CAPASH) qui ne sera pas sans conséquences sur l'avenir des RASED et engagera une transformation profonde de l'aide apportée sans doute plus pour le pire que pour le meilleur.

**RIS Rased** : Jeudi 9 février, nous nous sommes rassemblés pour une RIS Rased afin d'affirmer notre besoin de faire équipe (collègues RASED et collègues) et d'envoyer un signal fort à l'administration en ce sens. Les travaux ont abouti à une motion à transmettre et à faire adopter en conseils des maîtres et d'école et à une déclaration qui sera lue en instance. Elle réaffirme l'importance de la place des Rased dans la lutte contre la grande difficulté scolaire.

## Motion de soutien du conseil des maîtres ou du Conseil d'école aux RASED

Le conseil des maîtres / d'école de.....  
réuni le .....dénonce :

- La dégradation de l'aide apportée aux élèves et notamment celle des élèves les plus en difficulté au sein de l'école
- la dégradation des conditions de travail des enseignants, désarmés face à la difficulté scolaire et au comportement de certains élèves
- la médicalisation de l'échec scolaire : recours massif à la MDPH
- l'externalisation grandissante de la prise en charge de la difficulté scolaire et donc le coût supplémentaire pour les parents (impôts, mutuelles, bilans non remboursés) dont les budgets sont passés de l'Éducation Nationale à la sécurité sociale)
- l'augmentation des inégalités sociales de santé car certaines familles ne peuvent avoir accès à tous les soins (psychomotricité, ergothérapie...)

Dans le Jura, nous dénonçons un abandon d'une des missions du service public d'éducation qui est de garantir l'équité de traitement de la difficulté scolaire.

Cette inéquité se caractérise par :

- l'absence de personnels sur certains secteurs pour apporter l'aide aux élèves
- l'absence de moyens et de budgets pour assurer la continuité de l'aide apportée (enveloppes kilométriques)

Nous rappelons que dans un territoire rural comme le Jura où l'accès aux soins n'est pas facile voire impossible pour les familles, ce recul des RASED accroît les inégalités alors même qu'ils sont un levier pour les combattre. C'est pourquoi notre conseil des maîtres/d'école soutient les RASED et demande un recrutement significatif des personnels spécialisés dans le traitement des élèves en grande difficulté scolaire et exige que les enveloppes budgétaires de déplacement soient à la hauteur des besoins pour permettre aux personnels d'avoir les moyens d'accomplir leur mission.

## CAPPEI : Quels changements pour la formation?

Le Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Pratiques de l'Education Inclusive devrait dès la rentrée prochaine, remplacer le CAPA-SH et le 2CA-SH (2nd degré). Avec l'ambition de répondre aux objectifs d'une école inclusive, le ministère a choisi de refondre dans une certification unique la formation professionnelle spécialisée des enseignants.

Pour le SNUipp, le projet n'est pas acceptable en l'état pour diverses raisons :

- Baisse notable des heures de formation sous le prétexte que le niveau de formation des enseignants est passé à BAC+5 et qu'il y aurait de la formation ASH en formation initiale. On passe de 400 à 300 heures
- Accès à l'examen des "contractuels à durée indéterminée" alors qu'avant, pour le CAPA-SH et le CAPSAIS, seuls les titulaires pouvaient accéder à l'examen.
- Mémoire remplacé par un simple dossier.
- Pas d'analyse de pratique prévue.
- Travail auprès des élèves non spécifié en tant que tel dans les intitulés alors qu'il l'était dans les textes précédents. On parle de fonctions à exercer à l'échelle de l'école et non plus « auprès des élèves » comme pour le CAPA-SH.

- Approche biologique (neurologie, génétique) : les traitements pharmacologiques sont favorisés et prennent de l'ampleur et on la retrouve nettement dans les intitulés des modules de spécialisation (troubles et TSA).

Le chantier n'est pas fermé car le cahier des charges et le document des référentiels de compétence ne sont pas sortis. Il est encore temps de lutter.

Le CAPPEI introduit un troisième parcours "être personne ressource" auprès des enseignants : leurs interventions seraient tournées exclusivement vers l'inclusion et le handicap, au détriment des élèves en grande difficulté scolaire. Elles sont toujours présentées auprès des enseignants et non des élèves en face à face.

Au final, l'institution veut mettre en place une formation spécialisée pour une école qui se voudrait plus inclusive, désinstitutionnalisée et qui n'est qu'une chimère ne serait-ce qu'en terme de baisse d'effectif pour faciliter les inclusions. Encore une fois, on met la charrue avant les bœufs .... La scolarisation des élèves en situation de handicap et de grande difficulté scolaire, dans de bonnes conditions exige d'une part le maintien des établissements spécialisés et d'autre part qu'on mette dans les écoles les moyens d'une école pour tous : effectifs réduits, temps de synthèse, Rased complets et nombreux, formation.

## RESF

### **Demandeurs d'asile déboutés, parents sans papiers ayant des enfants scolarisés, comment réagir en situation d'urgence ?**

Nous avons dans nos écoles des élèves dont les parents sont demandeurs d'asile ou ont été déboutés de leur demande d'asile. Ces familles sont connues de l'équipe pédagogique mais d'autres n'ont pas osé parler de leur situation. Elles peuvent recevoir une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) tout de suite après leur rejet de demande d'asile par l'OFPPRA\* ou la CNDA\*\*, ou après le non renouvellement d'un titre de séjour précédemment octroyé.

Commencent alors des difficultés extrêmes : sociales, par rapport au logement et aux allocations de subsistances ; administratives vis à vis de la préfecture qui a délivré l'OQTF.

On peut réagir face à ces situations, mais il faut le faire vite. Récemment, à Arbois et Champagnole, le soutien de collectifs et la solidarité ont fonctionné.

Si vous êtes informés de situations de cette nature dans votre école, réagissez ! Le Réseau Education Sans Frontières du Jura (dont font partie entre autres les syndicats enseignants SNUipp-FSU et SE-UNSA) peut vous aider.

**Pour cela écrivez ou téléphonez au [snuipp39](mailto:snuipp39@wanadoo.fr) ou directement à [resf39@wanadoo.fr](mailto:resf39@wanadoo.fr)**

**Attention** : les vacances scolaires peuvent être l'occasion pour les préfectures de rendre effective l'OQTF. Signalez-nous immédiatement toute absence d'élèves à la rentrée. Et soyez vigilants pendant cette période pour les familles que vous connaissez.

*OFPPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile, examine les recours après décisions de l'OFPPRA.*

## NOS RENDEZ-VOUS



### Stage syndical avec Philippe Meirieu

« Enseigner aujourd'hui : quelles pratiques pour promouvoir les valeurs de la République et favoriser le « vivre ensemble ? »

Plus de 200 collègues se sont inscrits pour échanger autour de cette problématique le vendredi 10 mars de 9h00 à 16h30 au **Carcom de Lons le Saunier**.

Nous nous réjouissons de ce nombre très important faisant la preuve d'un réel besoin d'échange et de formation.

### Réunion d'informations syndicales MOUVEMENT

**Dole** lundi 13 mars école Pointelin à 17 h

**Lons le Saunier** jeudi 16 mars maison des syndicats à 17h

**St Claude** date à définir dans la semaine du 13 au 17 mars

### Et n'oubliez pas

**Réunion d'informations syndicales sur temps élève  
mercredi 24 mai matin en présence de Frédéric Grimaud**

Dans le cadre d'une convention entre le SNUipp-FSU et ERGAPE, **Frédéric Grimaud** (professeur des écoles dans les Bouches du Rhône et chercheur rattaché à l'équipe ERGAPE de l'Université de Provence) a mené avec le chantier travail une recherche de type clinique sur le travail des enseignants en dehors de la présence des élèves.

Si le travail « hors la classe » a fait l'objet de quelques enquêtes quantitatives, cette activité quotidienne indissociable de notre métier a été très peu analysée dans sa dimension qualitative.

Frédéric Grimaud en a fait un réel objet d'étude. Il propose de venir en débattre avec vous afin de remettre la main sur cette partie intégrante de notre métier trop souvent laissée dans l'ombre.

Nous vous ferons parvenir les modalités d'inscription ultérieurement mais réservez déjà cette date !

**SNUipp**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs P.E. et P.E.G.C.

39008 Lons le Saunier Cedex

Tel : 03 84 47 12 64 Fax : 03 84 24 50 21

Courriel : [snu39@snuipp.fr](mailto:snu39@snuipp.fr) Site internet :

<http://39.snuipp.fr>



**SNUipp-FSU**

*La Voix du Syndicat*

Trimestriel - Directeur de publication :

**D. Letourneux - 46 route de Valfin - 39200 St Claude.**

**Dispensé de timbrage.**

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp du Jura. Conformément à la loi du 08/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp du Jura.